



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Neuvième réunion du Sous-groupe de l'Infrastructure et de la Gestion de l'Information de l'AASPG (IIM/SG9)

(Dakar, Sénégal, du 3 au 7 août 2026)

Point 3 de l'ordre du jour - Réalisations en matière d'infrastructures et de gestion de l'information

3.2. Statut de la mise en œuvre des BBB dans les domaines AIM, CNS et MET

WP3.2A - Point sur l'état de la mise en œuvre des BBB dans les domaines CNS, AIM et MET

(Présenté par Secretariat)

RÉSUMÉ
Cette note de travail présente l'état des Blocs constitutifs de base (BBB) dans la région et appelle à des actions pour relever les défis affectant la mise en œuvre des BBB. Action de la réunion au paragraphe 3
RÉFÉRENCE(s) : ▪ Rapport AASPG/1 ▪ Plan mondial de navigation aérienne ▪ SRP 2025 - Rapport AASPG-1 ▪ Semaine AFI 2026 - AFI - 11^e réunion des DGAC WP03 ▪ OLF de l'USOAP CMA OACI
Ce document de travail concerne les objectifs stratégiques de l'OACI : <i>A. Chaque vol est sécurisé et sûr</i> <i>C. L'aviation offre une mobilité sans couture, accessible et fiable pour tous</i>

1. INTRODUCTION

- 1.1. Les Blocs constitutifs de Base (BBB) décrivent les fondements du système de navigation aérienne des États et fournissent le statut de base des installations et services essentiels mis en œuvre par les États de la région conformément aux SARP de l'OACI dans les domaines des aéroports, de la gestion du trafic aérien, de la recherche et sauvetage, de la météorologie et de la gestion de l'information. Le cadre BBB identifie les utilisateurs finaux de ces services ainsi que les infrastructures de communication, navigation et surveillance (CNS) nécessaires à leur fourniture.

- 1.2. La réunion AASPG/1 tenue à Libreville en juillet 2025 a examiné l'état des BBB tel que rapporté par le cadre en ligne (OLF) de l'USOAP CMA de l'OACI, et exprimé son inquiétude concernant le faible niveau de supervision de la sécurité des BBB dans la région. Elle a également souligné la nécessité de disposer d'une image claire et précise de l'état de mise en œuvre des BBB et a demandé au Secrétariat de proposer un mécanisme pour aider les États à suivre et à rendre compte de la mise en œuvre des BBB.
- 1.3. Cette note de travail fournit une mise à jour sur l'état des BBB dans la région AFI en attendant que le Secrétariat apporte le support au suivi et compte rendu sur la mise en œuvre des BBB.

2. DISCUSSIONS

- 2.1. En l'absence de preuves sur le statut réel de mise en œuvre des BBB dans les États, le niveau moyen de capacité des États à superviser la mise en œuvre des BBB est présenté en Annexe A. Sur la base des données extraites de l'OLF, la réunion peut noter que dans la région ESAF, 5 États en AIM, 4 en CNS et 11 en MET sont au-dessus de 75 % tandis que 19 en AIM, 20 en CNS et 13 en MET performant en dessous de ce niveau de référence ; dans la région WACAF, 5 en AIM, 10 en CNS et 5 en MET sont en dessous des 75 %.
- 2.2. En attendant la mise à jour sur les développements en cours pour soutenir les États et les parties prenantes dans le suivi et le compte rendu sur les BBB (WP3.2B), la réunion peut noter que des efforts sont encore nécessaire dans la supervision de la mise en œuvre des BBB au niveau des États, car la performance moyenne dans la région est inférieure à 70 %, allant de 57 % à 67 % comme présenté à l'Annexe B de cette note de travail.
- 2.3. Les États devraient peut-être participer activement aux projets régionaux conçus pour traiter les problèmes de mise en œuvre, notamment l'absence de mise en œuvre des BBB.

3. ACTIONS DE LA RÉUNION

- 3.1. La réunion est invitée à :
 - a) Noter le contenu de cette note de travail ; et
 - b) Exhorter les États à résoudre les écarts matière d'infrastructures et installations aéronautiques.

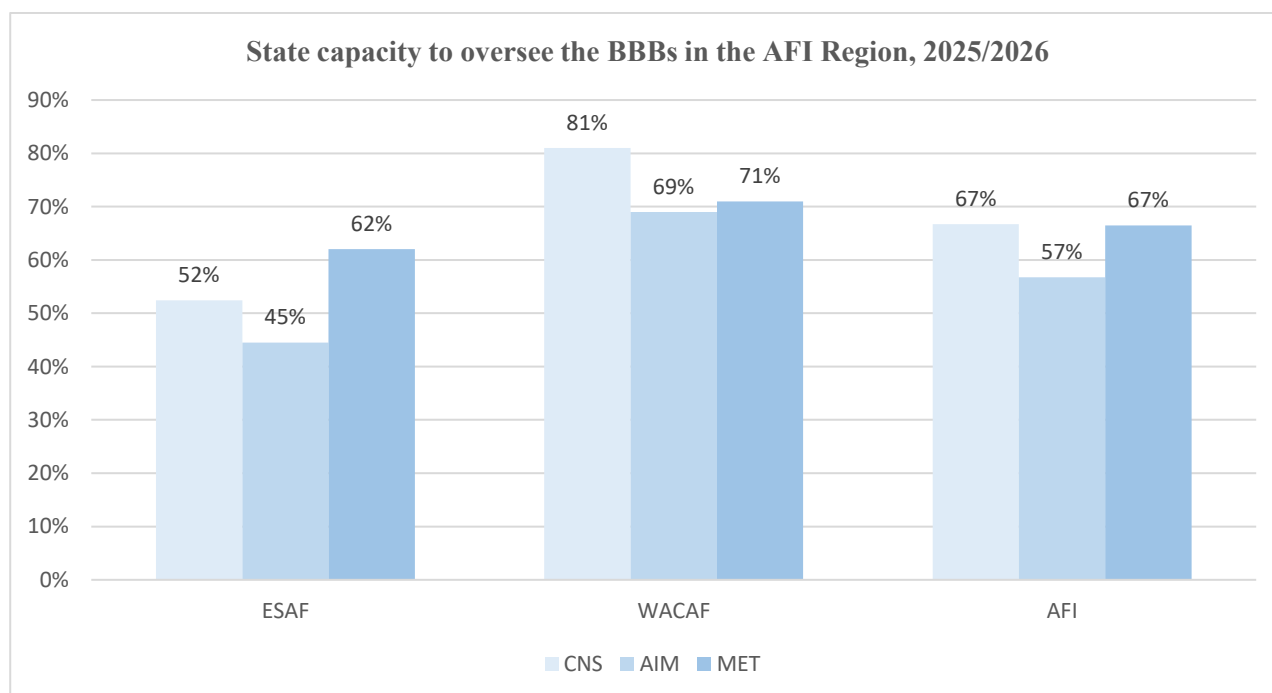
--- FIN ---

Annexe A – Statut des BBB par groupe d'États

Superficie	Région	États
AIM (52,6 %)	ESAF (44,5 %)	<75 % : Somalie ; Soudan du Sud, Burundi ; Eswatini ; l'Érythrée ; Lesotho ; Djibouti ; Angola ; Comores (les ; Namibie ; La Zambie ; Seychelles ; Malawi ; Mozambique ; Botswana ; l'Ouganda ; Rwanda ; Maurice ; République unie de Tanzanie
		≥75 % : Kenya ; Éthiopie ; Afrique du Sud ; Zimbabwe ; Madagascar ;
	WACAF (59,7 %)	<75 % : Guinée ; Libéria ; Guinée-Bissau ; République démocratique du Congo (le) ; Chad ; Sao Tomé-et-Principe ; Nigeria ; République centrafricaine (le) ; Gambie (le) ; Cabo-Verde ; Ghana ; Mauritanie ; Guinée équatoriale ;
		>75 % : Sierra Leone ; Mali ; Niger (le) ; Congo (le) ; Burkina Faso ; Cameroun ; Togo ; Bénin ; Côte d'Ivoire ; Gabon ; Sénégal ;
SNC (53,3 %)	ESAF (52,4 %)	<75 % : Somalie ; Soudan du Sud ; Burundi ; Eswatini ; Lesotho ; l'Érythrée ; Angola ; Namibie ; Mozambique ; Malawi ; Maurice ; Zimbabwe ; Éthiopie ; Djibouti ; l'Ouganda ; Comores ;
		≥75 % : Rwanda ; Afrique du Sud ; Kenya ; Seychelles ; Madagascar ; La Zambie ; Botswana ; République unie de Tanzanie
	WACAF (54,2 %)	<75 % : République démocratique du Congo : Guinée ; Cameroun ; Guinée-Bissau ; Sao Tomé-et-Principe ; Libéria ; République centrafricaine ; Nigeria ; Guinée équatoriale ; Chad ; Sierra Leone ; Burkina Faso ; Niger (le) ; Sénégal ;
		≥75 % : La Gambie ; Bénin ; Congo le ; Ghana ; Mauritanie ; Côte d'Ivoire ; Mali ; Cabo-Verde ; Gabon ; Togo ;
MET (67%)	WACAF (71 %)	<75 % : Bénin, Burkina Faso ; Cabo-Verde ; Cameroun ; République centrafricaine ; Chad ; République démocratique du Congo ; la Gambie équatoriale ; Ghana ; Guinée ; Guinée-Bissau ; Guinée ; Libéria ; Mali ; Mauritanie ; Nigeria ; Niger ; Sao Tomé-et-Principe ; Sierra Leone ;
		≥75 % : Congo ; Côte d'Ivoire ; Gabon ; Sénégal ; Togo
	ESAF (62,1 %)	<75 % : Somalie ; Soudan du Sud ; Burundi ; Djibouti ; Lesotho ; Zimbabwe ; l'Érythrée ; La Zambie ; Éthiopie ; Eswatini ; Maurice ; Namibie ; Angola ;
		≥75 % : Comores (les ; l'Ouganda ; Malawi ; Rwanda ; Seychelles ; Kenya ; République unie de Tanzanie (le) ; Afrique du Sud ; Madagascar ; Botswana ; Mozambique ;

Source : USOAP CMA OLF

Annexe B - Capacité (moyenne) de l'État à superviser les BBB dans la région AFI, 2025/2026



Source : AFI eANP Vol III